



RÈGLEMENT INTERIEUR :

- 1 Si les cours sont fréquentés par moins de 3 personnes, l'animateur ou l'animatrice se réserve le droit d'annuler son cours.
- 2 Si les cours sont fréquentés par moins de 10 personnes, le bureau se réserve le droit de revoir son contrat avec l'animateur/l'animatrice et d'annuler ces derniers. Ceci ne vaut pas pour les cours de Gym enfants.
- 3 Un cours raté pourra être remplacé qu'avec une inscription tarif illimité. Et ce prix est fixé à l'année normalement (**vu les circonstances sanitaires voir avec le Bureau**)
- 4 Le paiement peut être effectué en plusieurs fois au moment de l'inscription.
- 5 Un certificat médical est obligatoire au moment de l'inscription mais reste ensuite valable pendant encore 2 ans (durée totale 3 ans). Par contre une attestation de santé sera demandée à chaque nouvelle inscription.
- 6 Respect des horaires de début de cours.
- 7 Pour la Gym tonique et renforcement musculaire : prévoir des chaussures conformes à ce sport afin d'éviter tout accident (les tongs, ballerines, chaussettes..... seront refusées)
- 8 Les enfants de bas âge ne sont pas autorisés à être dans la salle même à titre de visiteur et même s'ils sont sous la responsabilité des parents.
- 9 La Fédération et le club tolèrent la présence d'adolescent(e)s de 12 ans et plus pour pratiquer les cours, à partir du moment où ils/elles sont en règle (certificat médical). Ils/elles n'ont pas besoin d'être accompagné(e)s d'un parent.
- 10 Par mesure d'hygiène et sécurité, les animaux ne sont pas admis dans les salles.
- 11 Pas de cours pendant les vacances scolaires, à moins que ça soit pour rattraper un cours que l'animateur/l'animatrice n'a pas pu faire, mais c'est à voir avec les adhérent(e)s et bien sûr avec un minimum de 3 personnes.

Règle exceptionnelle pendant la période COVID par rapport au nombre de personnes autorisées dans la salle (protocole sanitaire en pièce séparée) :

<u>Saint Léon sur l'Isle :</u>	Salle des fêtes :	30 personnes maximum
	Maison des Associations :	20 personnes maximum (étage)
<u>Saint Astier :</u>	Gymnase Mounet Sully :	30 personnes maximum
<u>Vallereuil :</u>	Salle des fêtes :	20 personnes maximum
<u>Creysensac et Pissot :</u>	Salle des fêtes :	20 personnes maximum

(l'animateur/l'animatrice se réserve le droit de refuser des personnes au delà du nombre maximum autorisé)